

DECISION DU PRESIDENT

07 novembre 2022

DECISION MP2022-11-036 : CONSULTATION MARCHES DE TRAVAUX POUR L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES DE GUINGAMP : RESTRUCTURATION EXTERIEURE, AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONFERENCE DANS L'ANCIENNE CHAPELLE ET CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR LE SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOTS 7, 9 et 20

Une consultation pour des travaux relatifs à la restructuration extérieure, l'aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle ainsi que la création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'Agglomération, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 28 janvier 2022, dans un journal d'annonces légales le 28 janvier 2022 et sur les plateformes spécialisées du Moniteur et de Marchés Online le 29 janvier 2022. Au cours de cette procédure, plusieurs lots se sont avérés infructueux ou sans suite, dont les lots 7, 9 et 20.

Conformément à la décision MP2022-03-007 du 29 mars 2022, des relances ont été effectuées pour les lots 7 et 9, sur le profil d'acheteur le 2 mai 2022 et dans un journal d'annonces légales le 2 mai 2022.

En raison de l'infructuosité de ces précédentes procédures de mise en concurrence pour les lots 7 et 9, la décision MP2022-06-018 du 23 juin 2022, a validé le passage de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable. Toutefois, par décision MP2022-09-028, il a été décidé de redéfinir le périmètre technique de ces deux lots et de relancer une nouvelle procédure.

Conformément à la décision MP2022-09-028 pour les lots 7 et 9 ainsi qu'à la décision MP2022-03-007 pour le lot 20, une nouvelle publication a été réalisée sur le profil d'acheteur le 22 septembre 2022 et dans un journal d'annonces légales le 26 septembre 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation donnera lieu à des marchés ordinaires de travaux.

La date de remise des offres était fixée au 19 octobre 2022 à 12h.

L'opération est estimée par les maîtres d'œuvres : Dominique Bonnot Architecte et SABA Architectes, à 1 805 000 € HT. La consultation est allotie en 18 lots.

La présente décision concerne les lots n°7, 9 et 20 ci-dessous :

Lot	Estimation € HT actualisée août 2022	Nombre d'offres reçues
Lot n°7 A, B et C : Menuiseries acier - Serrurerie - Métallerie	74 122 € HT	2
Lot n°9 A, B et C : Parquet bois	47 467 € HT	1
Lot 20 A et B : Agencement	248 814 € HT	1

Vu l'avis des Commissions MAPA réunie le 4 novembre 2022,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle des soumissionnaires désignés ci-après :

Lot n°7 A, B et C : Menuiseries acier - Vitraux - Serrurerie – Métallerie	Montant 121 680,48 € HT, soit 146 016,58 € TTC		
BP METAL	Zone du Vern, 27 rue du Ponant	29400	LANDIVISIAU
Lot n°9 A, B et C : Parquet bois	Montant 104 046,01 € HT, soit 124 855,21€ TTC		
ATELIERS DLB	18 BD Lippmann	29850	GOUESNOU
Lot 20 A et B : Agencement	Montant 233 140,91 € HT, soit 279 769,10 € TTC		
ATELIERS DLB	18 BD Lippmann	29850	GOUESNOU

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

